

Exigeons qu'Orange quitte la Palestine Occupée

La société Israélienne **Partner** utilise, moyennant rétribution (7,3 millions d'euros en 2011), la marque **Orange** qui participe ainsi indirectement à l'entreprise de colonisation de la Cisjordanie occupée, aujourd'hui reconnue, par la majorité des pays membres de l'ONU, comme territoire de l'État Palestinien. Un état de ces relations est établi dans un rapport de mai 2015 signé des organisations suivantes **FIDH, CCFD-Terre Solidaire, AL-HAQ AFPS, LDH, CGT, Sud-Solidaires*** :

1. **Partner** détient 208 antennes et installations de communication dans les colonies
2. **Partner** détient des boutiques et offre des services aux colons installés dans ces zones.
3. **Partner**, bénéficie de l'interdiction faite aux opérateurs palestiniens d'installer des antennes en zone C, limitant ainsi leur capacité de couverture du territoire et donc leur compétitivité
4. **Partner** ne paie pas d'impôts à l'Autorité palestinienne pour ses activités commerciales sur le marché palestinien, (pertes estimées à 60 millions de dollars selon un rapport la Banque mondiale en 2008
5. **Partner-Orange** a apporté un soutien logistique à l'armée israélienne lors d'opérations militaires, y compris à Gaza en 2014.

Toutes ces activités sont illégales selon la quatrième convention de Genève de 1949. La direction d'**Orange** et les autorités françaises ont été informées de ces violations des droits des Palestiniens par une lettre que Saëb Erekat, principal négociateur palestinien et membre du comité exécutif de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), vient d'écrire au ministre français des Affaires Etrangères, Laurent Fabius, dans laquelle il dénonce «la contribution d'Orange à la mise en oeuvre de la politique délibérée d'Israël pour créer « des faits accomplis sur le terrain » et enjoint la France, de «prendre d'urgence» des mesures pour remplir ses obligations de respecter et de faire respecter la convention de Genève, en demandant instamment à Orange de rompre son accord avec Orange Israël »

Cette politique des « faits accomplis » est un obstacle majeur à la viabilité de l'État Palestinien et par là, à l'établissement d'une paix juste et durable dans cette région.

Le nouveau gouvernement Israélien a d'ailleurs décidé de ne plus accepter l'idée même de l'existence de cet Etat et Orange, par sa collaboration avec Partner qui en est un des fers de lance, se range derrière cette politique.

L'état français qui est propriétaire d'environ 25% du capital d'Orange est également impliqué et ne saurait se défaire de sa responsabilité.

* http://www.france-palestine.org/IMG/pdf/rapport_orange-web_05052015.pdf

Exigeons qu'Orange quitte la Palestine Occupuée



Le soutien d'Orange aux soldats israéliens combattants s'est manifesté par :

1. l' « adoption » de deux unités pour des activités conjointes dans le cadre d'un projet privé.
2. L'envoi quotidien d'unités mobiles Orange aux points de rencontre des soldats autour de Gaza lors de l'Opération « Bordure Protectrice » de l'été 2014 qui a fait plus de 2000 morts palestiniens, en grande majorité civils.
3. l'exonération des frais de service pour les soldats engagés dans l'opération.

Contre la participation d'Orange à la colonisation en Palestine

Protestons auprès des responsables des agences locales d'Orange.

Participons aux campagnes locales de Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS).

Exigeons de la France qu'elle fasse respecter le droit international par Orange dont elle détient 25% du capital.

Collectif Solidarité Palestine 31 : AP31, AFPS, ATTAC, CCFD Terre Solidaire, CCIPPP, Le Cri, Génération Palestine, Maison de Quartier de Bagatelle, Mouvement de la Paix(Comité 31), MRAP, Parténia, Stop Apartheid Toulouse, FSU, Solidaires, CGT, EELV, Front de Gauche (Les Alternatifs, Ensemble !, GU, PCF, PCOF, PG), MJCF, Motivé-e-s, NPA, Partit Occitan

